

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Larhantec Danièle, Croguennec Jean-François, Parcheminal Marie Claire, Huet Joël, Zouaillec Yvon, Jacq Christian, Dilasser Martine, Da Silva Maria des Lourdes, Quere Joël, Péran Bruno, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Crenn Gilles, Le Jeune Gwénaëlle, Inizan Frédéric, Le Bozec Sandrine, Kerguillec Julien, Hameury Eddie.

Absents : Hardouin Christine (procuration D Larhantec), Rodde Sylvie (procuration N Gaouyer)

Secrétaire de séance Marie Claire Parcheminal a été élu secrétaire

- Bilans d'été et de rentrée

Bilan Centre de loisirs 2014

2 équipes, en juillet sous la responsabilité de Marie Christine QUENET et 4 animateurs. On constate une baisse de fréquentation par rapport à l'an dernier surtout des présences à la ½ journée. Séances piscine très appréciées compte tenu du beau temps, les sorties du mercredi ont également beaucoup plu. Mini camp à Landudec 10 enfants

L'équipe d'août sous la direction de Laurence Bazin et 3 animateurs. Fréquentation faible même très faible début août, l'équipe en a profité pour faire du ménage et du rangement de réserve. Après le 15 août la fréquentation est allée croissante. la météo d'août a contrarié le programme des sorties, la piscine n'a été possible que 2 fois / 4 cause de météo très défavorable.

Viens faire du sport avec nous

A compter du 30 juin jusqu'au 01 août soit 5 semaines avec Maxime Croguennec, et les 2 dernières du mois d'août avec Manu. Fréquentation moyenne, un animateur suffit, très peu d'activités à plus de 12 enfants.

Local jeune :

Un camp proposé aux ados Pouescat du 15 au 18 juillet activités nautiques, 9 enfants avec un désistement de dernière minute animateurs manu et Jordane Routier. des sorties à la journée avec prestataire tous les mercredis de juillet et les deux derniers d'août. Deux sorties ont nécessité la présence de 2 animateurs, dans ce cas la bascule se fait avec le centre de loisirs.

Ecoles

Ecoles Jules ferry : 161 élèves et un nouveau directeur Mr Thoribé

CP/ 20	Christophe HERENGUEL
CP/CE1 18 dont 8 CP et 10 CE	Gwenola MORIN

CE1/ CE2 23 dont 10 CE1 et 13 CE2	Marion RAHER
CE2 / CM1 24 dont 10 CE2 et 14 CM1	Marion LE RAHER
CM1 /CM 2 24 dont 16 CM1 et 8 CM2	Michel THORIBE
CM2 28	Nicolas BRUNEAU
BILNIGUE 24 dont 10 CP, 10 CE2, 2 CM1, 2CM2	Maëlle ROGER

Ecole Maternelle : 101 élèves directrice Aline COAT

PS1/ 26 dont 10 TPS et 16 PS1	Anne MERRIEN, Sarah THOMAS
PS2 / MS 27 dont 5 PS2 et 22 MS	Aline Coat et Anne Merrien
GS/ 24 dont 23 GS et 1 MS	Brigitte LE CAM
Bilingue : 24 dont 5 TPS, PS5, MS 8 GS 6	Chann BOUROULLEC

Ecole SAINT PIERRE 102 élèves, directrice Mme CALVARIN

PS / MS / 29 dont 4 PS1, 12 PS2, 13 MS	Nathalie GUIVARH
GS /CP dont 13 GS et 12 CP	Nolwen CALVARIN
CE1/ CE2 21 dont 10 CE1 et 11 CE2	Agn7s LE ROUX-GULLET
CM1 /CM2 dont 14 CM1 et 13 CM2	Catherine LE BIHAN

TOTAL ECOLES 364 ELEVES

Piscine

Les cours

Apprentissage : 32 enfants

Perfectionnement : 20 enfants

Aquagym : 31

- Les inscriptions ont tardé à venir cependant le beau temps de juillet a favorisé les inscriptions. Les demandes d'apprentissages ont été plus nombreuses cette année un groupe supplémentaire a été mis en place. 64 jours d'ouverture pour une moyenne de 66 personnes par jour

Mois de juin faible participation liée au temps

Mois de juillet beau et fréquentation correcte tous les jours pas plus de 150 personnes (4j)

Aout temps beaucoup plus mitigé entrées moindres

Travaux réalisés avant la mise en service

Réparation pompe pédiluve et pompe de circulation d'eau , clapet anti- retour

Banderole piscine , flyers

Acquisition de mobilier, chaises longues et chaises

Pentagliss arrivée tardive sur la saison. Etait surveillé par un jeune des ST .

Animations UCPA bien fréquentées sur juillet et août, bon encadrement. Phare d'escalade, échasses urbaines et biathlon laser, skate électrique, tir à l'arc. Essai UCPA bulles transparentes

Sur l'été une enquête sur l'origine géographique des entrées a été réalisée : Majorité de Pleyberien, Saint Thegonnec, Plouneour, Ste sève Morlaix Loc Eguiner St Thegonnec, clientèle locale essentiellement.

Salle d'expo

Exposition d'Isabelle Blanchard. Peintures et sculptures. 1 112 visiteurs du 05 juillet au 31 août. Les œuvres ont été très appréciées.

Travaux d'été

Réfection total d'une salle de classe sur l'école Jules Ferry, réfection du bloc toilettes. Reprise en carrelage du sol de la cantine R Desnos. Travail de désherbage tout au long de l'été. Réfection de deux bureaux en mairie, peinture, sols, isolation plafonds. Voirie, place Gambetta, rue du Collège, rue courte

- Taxe sur la consommation finale d'électricité

- Vu la directive Européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité
- Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité notamment son article 23
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-2 à L.2333-4, L.3333-3, L.5212-24 ; 5212-24-1 et 5212-24-2 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 octobre 2011, portant instauration de la TCCFE à compter du 01 janvier 2012
- Considérant qu'il convient d'actualiser le coefficient multiplicateur pour l'année 2015

Il est proposé au conseil municipal de l'actualiser comme suit :

$$\text{coefficient maximum égal à } 8 \times \frac{\text{Indice moyen des prix à la consommation IPC hors tabac en 2013 (125.81)}}{\text{Indice moyen des prix à la consommation IPC hors tabac en 2009 (118,04)}}$$

Pour 2015, le coefficient multiplicateur unique appliqué aux 2 tarifs de référence de la taxe communale finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 du CGCT est donc fixé à 8.48

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité décide,

- De fixer pour l'année 2015 à 8.48 le coefficient multiplicateur unique appliqué aux 2 tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 du CGCT

- Modification des statuts du SDEF

Lors de la réunion du comité en date du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les Etablissements publics de coopération Intercommunale (EPCI°

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) , les collectivités membres du SDEF disposent de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité sera réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- APPROUVE les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère

- Rapport annuel du SPANC 2013

Conformément à l'article L 2224-1 du CGCT, Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour 2013.

Service réalisé par Morlaix communauté au titre du transfert de compétence depuis le 01 janvier 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le rapport établi par Morlaix communauté sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif au titre de l'année 2013

Dit que le rapport sera tenu à disposition du public

- Rapport annuel assainissement collectif 2013

Conformément à l'article L 2224-1 du CGCT, Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2013.

Service géré en régie communale

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le rapport établi par la commune sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif au titre de l'année 2013

Dit que le rapport sera tenu à disposition du public

- Rapport annuel sur l'eau 2013

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2013. Service d'eau exploité en affermage par la Nantaise des eaux service. Contrat signé le 01/01/2008 pour 12 ans

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service D'EAU au titre de l'année 2013

Dit que le rapport sera tenu à disposition du public

- Etude de faisabilité assainissement semi collectif Vallon du Pont demande de subvention agence de l'eau et CG 29

Le hameau du Vallon du Pont est situé en bordure du chemin départemental D712 reliant les agglomérations de Pleyber Christ et de Saint Thégonnec.

Les six habitations situées en pied de coteau au nord, et en limite du chemin départemental au sud, ne disposent que peu de terrain attenant aux bâtiments.

Il est bordé à l'ouest par la rivière « le Coatoulzach » sur laquelle se situe à l'aval la prise d'eau du Syndicat Mixte de l'Horn (2 500 000 m³/an), et au sud de la départementale par un ruisseau.

Les réseaux d'eaux pluviales, téléphonique et alimentation en eau potable ont été posés dans l'accotement nord de la départementale en façade des habitations.

Dans l'étude de zonage d'assainissement communal le hameau a été classé en non collectif et relève du SPANC de la Communauté de Communes de Morlaix

Cependant compte tenu :

- Du fonctionnement déficient des installations individuelles d'assainissement actuelles,
- De l'exiguïté des terrains pour l'implantation d'unités de traitement conformes aux normes,
- De la protection de l'environnement particulièrement sensible avec la proximité de la rivière « le Coatoulzach »,

La commune a décidé d'établir une étude de faisabilité pour la réalisation d'un assainissement semi-collectif sur le site.

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Confie l'étude de faisabilité au cabinet 3CO
- Décide de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général quant au projet de réalisation d'un assainissement semi collectif

- Consultation pour le choix de la Maitrise d'œuvre pour diagnostic des travaux à l'église St Pierre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet d'un diagnostic de l'Eglise Saint-Pierre et des retables. Autel de St Jean XVII et autel de Notre Dame de la Pitié XVII .

Le maire rappelle que pour la consultation « maîtrise d'œuvre diagnostic » la commune est assistée par les services de l'Etat, représentée par le Préfet de Région en vertu d'une convention signée le 23/11/2012

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le projet de diagnostic le dossier de consultation réalisé par les services de la région

Autorise Le maire à lancer une consultation maîtrise d'œuvre, en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics

Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires

Sollicite l'aide de l'Etat, de la Région et du Département pour financer l'étude diagnostic

- -Modification cadastrale

Le maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été relevée sur le cadastre. Actuellement une parcelle communale AE 63 située rue F Coat incluse un garage appartenant à Mr Maurice MESGUEN, voisin de cette parcelle communale. Mr Mesguen a produit un acte

de propriété datant de 1949, correspondant à l'emprise au sol du garage acheté par son père à la commune .

Après vérification auprès des services du cadastre, il s'avère que, très probablement, l'emprise du garage a été réaffectée à la parcelle initiale appartenant à la commune lors de la révision cadastrale de 1970. Personne n'ayant signalé l'erreur au moment de l'enquête publique, il n'est possible de rectifier la situation qu'en produisant un nouveau document d'arpentage qui sera enregistré aux services des hypothèques, c qui permettra de rétablir Mr Mesguen dans ses droits

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Approuve la demande de régularisation de Mr Maurice Mesguen

Autorise Le maire à mandater, aux frais de la commune, un géomètre pour la réalisation du document d'arpentage.

Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires

- Subvention

La commission Vie associative - Sport – s'est réunie afin d'allouer les compléments subventions 2014.

Cyclos Pleyberiens 436€.

La Diane 100€

.Kumo Judo 100€

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte les propositions de la commission

Divers : Monsieur Concha de la roche a présenté son activité cirque. L'accueil de compagnies en résidence et aussi un lieu d'échange envers la population locale. Il annonce des représentations les 24 et 26 octobre de la compagnie « 'inopinée » . Souhaite qu'il y ait un soutien des institutions publiques pour mener à bien son projet.

Le pardon , aura lieu les 20 et 21 septembre, appel est fait aux bénévoles qui veulent rejoindre cette association qui met en place de grandes animations, fête de la musique, pardon... qui concourent à l'animation de la commune.